

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant désignation des membres des Commissions des programmes

A.Gt 12-05-2004

M.B. 14-07-2004

modifications :

A.Gt 10-07-05 (M.B. 12-04-07)

A.Gt 10-07-09 (M.B. 30-10-09)

A.Gt 07-09-09 (M.B. 29-10-09)

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, notamment les articles 17, 27, 36, 50 et 62;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 mars 1999 relatif à l'organisation et au fonctionnement des Commissions des programmes de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, modifié par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 janvier 2003;

Vu les propositions du Conseil général de l'enseignement fondamental, du Conseil général de concertation pour l'enseignement secondaire, des inspecteurs généraux et de l'Administrateur général;

Sur la proposition du Ministre de l'Enfance, chargé de l'Enseignement fondamental de l'Accueil et des Missions confiées à l'O.N.E., et du Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial,

Arrête :

modifié par A.Gt 10-07-2005 ; A.Gt 10-07-2009 ; A.Gt 07-09-2009

Article 1^{er}. - La Commission des programmes pour l'enseignement fondamental et le premier degré de l'enseignement secondaire est composée :

1° des huit membres désignés sur la proposition du Conseil général de l'enseignement fondamental :

Mme Martine Hendrickx;

Mme Ghislaine Haas;

M. Didier Destatte;

Mme Mireille Sbrascini;

Mme Marianne Hanck;

Mme Christine Cwiek;

M. Jean-François Delsarte;

Mme Myriam Scoyez.

2° des huit membres désignés sur la proposition du Conseil général de concertation pour l'enseignement secondaire :

M. Alain Faure;

Mme Bernadette Philippart De Foy;

Mme Lucette Fabry;

M. Jean-Luc Demeunier;

Mme Joëlle Bertin;

Mme Maryse Descamps;

M. Philippe Englebert;

M. Maurice Collinge.



3° des trois représentants de l'inspection désignés sur la proposition des inspecteurs généraux :

Mme Cathy Soudant;
Mme Jocelyne Maréchal;
M. Jean-Paul Hogenboom.

4° du délégué de l'Administration générale désigné sur la proposition de l'Administrateur général :

M. Yves Vandenbossche.

modifié par A.Gt 10-07-2009 ; A.Gt 07-09-2009

Article 2. - La Commission des programmes pour les humanités générales et technologiques est composée :

1° des huit membres désignés sur la proposition du Conseil général de concertation pour l'enseignement secondaire :

M. Alfred Piraux;
Mme Tanya Vandekerckhove;
M. René Dumortier;
M. Roland Perceval;
M. Thierry Hulhoven;
M. Jean-Marie Demoustier;
M. Philippe Englebert;
Mme Maryse Descamps.

2° des deux représentants de l'inspection désignés sur la proposition des inspecteurs généraux :

Mme Tina Marzola;
M. Daniel Plas.

3° du délégué de l'Administration générale désigné sur la proposition de l'Administrateur général :

M. Yves Vandenbossche.

modifié par A.Gt 10-07-2009 ; A.Gt 07-09-2009

Article 3. - La Commission des programmes pour les humanités professionnelles et techniques est composée :

1° des huit membres désignés sur la proposition du Conseil général de concertation pour l'enseignement secondaire :

M. Henri Vanwuytswinkel;
M. Bernard Dupont;
Mme Bernadette Rasquin;
M. Marc Verdebout;
M. Bernard Denègre;
M. Jean-Marie Demoustier;
M. Philippe Englebert;
Mme Maryse Descamps.

2° des deux représentants de l'inspection désignés sur la proposition des inspecteurs généraux :

Mme Geneviève Gilson;
M. Marcel Vilain.

3° de la déléguée de l'Administration générale désignée sur la proposition de l'Administrateur général :

Mme Pascale Dupaix.

Article 4. - Les Ministres ayant l'Enseignement fondamental et l'Enseignement secondaire dans leurs attributions sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 12 mai 2004.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :
Le Ministre de l'Enfance, chargé de l'Enseignement fondamental,
de l'Accueil et des Missions confiées à l'O.N.E.,
J.-M. NOLLET

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial,
P. HAZETTE

